

**Délégation de service public du centre balnéaire à la "SNC le Carré"
Rapport d'activité 2012**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 31
Nombre de votants : 39*

LE 4 JUILLET DEUX MILLE TREIZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 26 juin 2013 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 4 à la question n° 5 et de la question n° 7 à la question n° 66), M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (de la question n° 3 à la question n° 60), Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard (à partir de la question n° 3), M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n° 3), M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, M. LEVASSEUR Thierry (de la question n° 4 à la question n° 5 et de la question n° 7 à la question n° 66), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 3), M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme DELANDRE Béatrice, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 3 et à la question n° 6), M. ELOY Frédéric (de la question n° 1 à la question n° 2 et de la question n° 61 à la question n° 66), Mme LEGRAS Liliane, M. BREBION Bernard (de la question n° 1 à la question n° 2), Mme AVRIL Jolanta (de la question n° 1 à la question n° 2), M. LEVASSEUR Thierry (de la question n° 1 à la question n° 3 et à la question n° 6), Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, Mme ORTILLON Ghislaine, Mme OUVRY Annie (de la question n° 1 à la question n° 2).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme DELANDRE Béatrice à M. PAJOT Mickaël, M. ELOY Frédéric à Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle (de la question n° 61 à la question n° 66), Mme LEGRAS Liliane à M. CUVILLIEZ Christian, M. LEVASSEUR Thierry à M. LAPENA Christian (de la question n° 1 à la question n° 3 et à la question n° 6), Mme EMO Céline à M. BREBION Bernard (de la question n° 3 à la question n° 66), Mme GILLET Christelle à M. LEFEBVRE François, Mme SANOKO Barkissa à Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 4 à la question n° 5 et de la question n° 7 à la question n° 66), M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. TAVERNIER Eric, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

Mme V erane LEGRAND, Adjointe au Maire, expose que la SNC Le Carr  s'est vue confier la d el gation de service public de l' quipement les Bains dans une nouvelle configuration par rapport   la pr c dente d el gation puisqu'elle int gre la gestion de la salle des Congr s.

Le d marrage de cette nouvelle exploitation a  t  marqu  par une p riode de remise   niveau des installations et une fermeture de 2 mois du grand bassin ext rieur (du 15 octobre au 15 d cembre 2012) pour permettre la poursuite des travaux dans le cadre de l'expertise en cours.

Pour m moire, 2011 avait connu une prolongation de 8 jours de l'arr t technique ordinaire.

1 - L'activit  2012

La fr quentation

La fr quentation totale hors scolaires et clubs et sans compter les soins en SPA a  t  de 109 627 entr es sur 7 mois et 3 semaines d'exploitation soit une moyenne de 14 145 entr es par mois. Pour m moire, en 2007, premi re ann e de la d el gation la fr quentation  tait de 94 946 entr es   p rim tre identique pour 6 mois et 9 jours d'exploitation, soit une moyenne de 15 070 entr es par mois avec  galement 2 mois de fermeture technique du grand bassin. Pour la p riode de mai   d cembre 2011 la fr quentation  tait de 149 903 entr es soit une moyenne de 18 737 par mois qui peut  tre ramen e   18 050 si l'on retire les clients thalasso.

Nota : il est difficile de comparer les fr quentations avec celles produites par le pr c dent d l gataire lequel comptabilisait les fr quentations par les abonn s dans ses fr quentations totales. La SNC Le Carr  proc de diff remment et comptabilise   part les abonnements.

Fr quentation par cat gorie

Fr�quentation par cat�gories	2012	Pr�visionnel 2012
Entr�es piscine	73167	115420
Centres de loisirs-CE	6108	16820
D�tente	6190	
Activit�s	3989	3915
Forme	20173	35000
Fr�quentation totale	109627	171561

◆ *La fr quentation hors abonnements est inf rieure de 36,10 % par rapport au pr visionnel.*

Ce chiffre s'explique en partie par la fermeture intervenue du 15 octobre au 14 d cembre 2012 pour le bassin ext rieur, soit 50 jours de fermeture exceptionnelle s'ajoutant aux 10 jours conventionnels.

Au regard des fr quentations de l'ann e 2011 on peut estimer, sur la base d'une fr quentation identique   celle du mois de septembre pour chacun des 3 derniers mois de l'ann e, un d ficit d'environ 5500 entr es piscine.

Reste un déficit par rapport au prévisionnel non imputable à cette fermeture de 56 434 entrées.

L'espace aquatique

◆ L'ouverture au public est conforme au contrat de délégation pour ce qui concerne les entrées publiques avec toutefois un volume supérieur au contrat (20h) pour les activités en période scolaire mais une suspension pendant les périodes de petites et grandes vacances alors que le contrat prévoit 15 à 10 h hebdomadaires.

◆ La fréquentation de l'espace aquatique (entrées unitaires piscine y compris CE et ALSH et activités) s'élève à 83 264 entrées pour un prévisionnel de 136 155.

◆ Les activités aquatiques ont rencontré un certain succès et dépassent la fréquentation prévisionnelle.

◆ 88 pass Serenity ont été vendus (abonnements annuels) en 2012. La vente des pass mensuels Serenity (centre aquatique et détente) a atteint 203 pass vendus en décembre. Les pass Energy (centre et activités aquatiques) rencontre un moindre engouement (30 pass vendus en décembre).

Le prévisionnel portait sur un total de fréquentation pour abonnements de 39 730. Les fréquentations réalisées à ce titre n'ont pas pu être comptabilisées.

◆ La fréquentation du public est assurée majoritairement par des usagers non dieppois (58,60 %)

L'espace forme

◆ La fréquentation totale est de 20 173 personnes.

◆ Le nombre d'abonnés aux activités forme (pass Intensity) s'élève à 28 abonnés annuels et 934 abonnements mensuels vendus.

Le SPA

Conformément à ses engagements, le délégataire a obtenu le label « Spa de France » se déclinant à travers une charte qualité.

Le délégataire a dans ce cadre procédé à une rénovation des locaux du SPA (peinture et changement du mobilier)

◆ L'activité est mesurée en nombre de soins. 9810 pour cette première période d'exploitation.

L'espace restauration

◆ Le restaurant a été fermé en septembre, suite à la mise en liquidation judiciaire de l'exploitant.

Le concept proposé par la société SNC Le Carré avec une restauration en résonance avec l'activité des différents espaces de l'équipement n'a pas vu sa mise en œuvre engagée de façon satisfaisante cette première année.

Pour mémoire, un nouvel exploitant a été agréé par la Ville et le restaurant devrait à nouveau ouvrir en juillet 2013.

La sécurité

- ◆ Le délégataire s'est attaché à détailler son POSS (plan d'organisation de la surveillance et des secours)
- ◆ Aucun accident majeur n'est à déplorer pendant la période d'exploitation.

Le personnel

- ◆ Au 31 décembre 2012, on dénombrait 36 emplois, hors personnel du restaurant, et hors personnel du sous traitant technique Dalkia.

La politique commerciale et la communication

Communication

- ◆ Les actions de communication se sont organisées à partir du site web, de SMSing, mailing, newsletter, affichage, flyers, parutions presse et spots radio.
La communication est demeurée en deçà des engagements pris notamment en participation à des salons et en opérations de street marketing prévues l'année d'ouverture mais non mises en œuvre.

Opérations commerciales

- ◆ 9 offres commerciales ont été mises en place en 2012

Les animations

Organisation d'événements

- ◆ Animations en direction des enfants, soirées à thème pour des activités forme, animations détente (soirée zen).
- ◆ A noter également l'accueil d'une exposition dans le cadre du Festival Deep et une soirée ciné-aquatique en partenariat avec le Festival du film.

Le partenariat

Des partenariats avec plusieurs hôtels du front de mer ont été mis en place. Plus ponctuellement, des partenariats ont été conclus avec notamment la société des courses ou LD Lines autour d'opérations commerciales et promotionnelles.

Espace des Congrès

- ◆ Le rapport fait état de 24 utilisations sur 40 jours dont 10 jours de gratuité contractuelle pour des utilisations municipales (+1 jour réunion expertise).
Le délégataire ne fait pas état d'actions commerciales et marketing pour la promotion de cet équipement ; par ailleurs, il n'y a pas eu identification de cet espace dans le compte de résultat.

2 - Le rapport technique

◆ Le rapport établi par le sous traitant Dalkia fait état de dépenses en fluides supérieures au prévisionnel générant une dépense de 285 268 € HT pour une facturation contractuelle de 219 332 €. Cet écart est expliqué par la persistance de certains dysfonctionnements déjà connus et l'apparition de nouveaux désordres (fuites bassins et réseau de chauffage, non fonctionnement du rideau thermique, difficultés d'aspiration eau de mer).

◆ Le rapport fait état des travaux réalisés au cours de l'année.

Il convient de préciser que la ville a pris en charge – au-delà des dépenses prises en compte dans le compte P3 – des travaux de remise à niveau des installations (cf rapport Dalkia p 17) pour 54 474,21 € TTC dont 37 928,24 € ont fait l'objet d'un titre émis à l'encontre du précédent délégataire.

◆ Au cours de l'année 2012 un nouvel arrêt technique exceptionnel a été nécessaire pour poursuivre le programme de travaux destiné à remédier aux dysfonctionnements qui avaient amené la ville à agir en justice dans le cadre d'un référé expertise.

Cet arrêt a notamment permis la reprise d'une partie importante du carrelage du grand bassin.

A noter que les interventions du sous-traitant Dalkia ont permis une remise à niveau des installations et un règlement de plusieurs problèmes observés précédemment, notamment ceux liés à la condensation dans l'équipement.

3 -Le rapport financier 2012 (HT)

	2012
Produits	1 187 408,85 €
Charges	1 494 015,68 €
Résultat	-306 606,83 €

◆ Le résultat est déficitaire de 306 606,83 € ; le précédent délégataire faisait état d'un résultat déficitaire de 70 744,04 € en 2011, 147 705,04 € en 2010.

◆ Les recettes

Les recettes commerciales sont inférieures de 31,7 % au prévisionnel.

Les recettes se répartissent ainsi :

PISCINE	413243,96	49,02%
FORME	186490,32	22,12%
SPA/DETENTE	243199,16	28,85%
	842933,44	100,00%

PCA thalasso reversés par Ville : 98 682,18€

PCA espaces aquatique et forme : 92 327€

Pour mémoire la structure des recettes du précédent délégataire était la suivante en 2011 :

- piscine (hors contribution SP et avec clubs) : 44,38 %
- forme : 23,86%
- thalassothérapie : 31,76 %

◆ Les charges

Les charges sont globalement conformes au prévisionnel

Le déficit s'explique donc pour l'essentiel par des recettes commerciales inférieures au prévisionnel, en lien avec la fréquentation.

Le délégataire n'a pas fourni de comptabilité analytique permettant une analyse des différentes unités.

◆ Le montant de la contribution pour service public est de 304 000 €. Une somme de 2 000 € était également provisionnée sur 2012 pour les scolaires primaires, somme versée en 2013, et 28 080 € pour les clubs, en attente de facturation.

Ces 8 premiers mois d'activité du nouveau délégataire témoignent de difficultés à dynamiser la gestion de l'équipement : la fréquentation n'est pas au rendez-vous de celle qui était attendue, la gestion du restaurant s'est révélée calamiteuse et on note une absence de gestion dynamique de l'espace des Congrès malgré le lien avec la société Vega, actionnaire d'Ellipse.

Au-delà des difficultés dont fait état le délégataire au moment de la reprise, difficultés d'ordre technique dans la maintenance de l'équipement qui ont été résolues pour celles qui pouvaient l'être (hors référé en cours) par l'intervention conjuguée de la Ville et de la société Dalkia, sous-traitant de la SNC le Carré, on note une volonté de resserrement financier au détriment de l'attractivité de l'outil. Cela s'est traduit par une politique de communication en deçà des enjeux touristiques de l'équipement, politique dont le manque de dynamisme a pesé sur la visibilité de l'équipement et son potentiel de fréquentation.

Ces premiers résultats conduisent la Ville à tout mettre en œuvre pour veiller à ce que le délégataire remplisse l'ensemble de ses obligations contractuelles. Dans cette perspective, la Ville usera de tous les moyens à sa disposition pour défendre ses intérêts, ceux des usagers et l'attractivité du site balnéaire.

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles suivants :
- L. 1411-3 relatif à l'obligation du délégataire de produire chaque année à l'autorité délégante un rapport retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la DSP et une analyse de la qualité de service,
- L. 1413-1 relatif à la création des commissions consultatives des services publics locaux,
- la délibération du 22 mars 2012 portant sur le choix du délégataire pour la gestion de l'Equipement les Bains par DSP
- le contrat d'affermage en date du 19 avril 2012 instituant la SNC Le Carré délégataire de l'Equipement Les Bains, dénommé désormais Le Carré

Considérant :

- les avis des commissions n° 1 et n° 3 réunies le 24 juin 2013
- l'avis conforme de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 26 juin 2013

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport d'activité 2012 établi par le délégataire « SNC Le Carré ».

☞ Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité 2012 établi par le délégataire « SNC Le Carré » lequel a été précédemment présenté à la Commission Consultative des Services Publics locaux le 26 juin dernier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
